

Page 1	Page 2	Page 3	Pages 4	Pages 5	Page 6	Page 7	Page 8
Edito	civisme citoyenneté	Santé Festival Jazz	Tourisme	Environnement	Associations	C'est déjà du passé !	Agenda

GAZETTE

Bulletin trimestriel de la
mairie de Noyant

N°43 décembre 2018



NOYANT
D'ALLIER
Insolite village de France

Il est rare que nous développons le rôle du C.C.A.S. dans ce journal. Le Centre Communal d'Action Sociale est composé de 7 membres, choisis parmi les élus municipaux, et du même nombre de personnes désignées au sein de la population. Il est présidé par le Maire. Son budget, abondé par celui de la commune, est très souvent un budget annexe de ce dernier. À Noyant, le budget C.C.A.S. a la particularité d'être un budget principal auquel est annexé celui de la MARPA.

EDITO

Le C.C.A.S. se réunit régulièrement afin de délibérer sur des dossiers d'aide sociale. Pour ce faire, ses membres échangent beaucoup avec les travailleurs sociaux.

Les demandes d'aides auprès de nos services sont de plus en plus fréquentes du fait de l'abandon par l'état de nombreux services et de la complexité des dossiers. L'obligation d'effectuer un nombre croissant de démarches par internet ajoute des difficultés supplémentaires. Prochainement, nous devrions mettre en place, en partenariat avec la Poste, un service d'aide à la personne pour des dossiers administratifs.

Le C.C.A.S. organise également le repas annuel des personnes de plus de 65 ans, résidant sur notre commune et inscrites sur les listes électorales. Cette agréable manifestation a réuni 115 convives cette année.



Le budget de la MARPA, bien qu'étant un budget annexe à celui du C.C.A.S., est totalement autonome. Son montant est équivalent à celui de la commune.

Après 6 ans de fonctionnement, cet établissement a toujours trouvé les ressources nécessaires pour équilibrer son budget, ce qui demande une gestion rigoureuse. Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe (directrice et agents) qui s'implique pleinement dans cette démarche.

Le taux d'occupation, un des critères essentiels à ce bon fonctionnement, est très satisfaisant. Nous devons être vigilants et continuer à offrir un service au meilleur rapport qualité-prix.

La MARPA est devenue, au fil des années, un véritable lieu de vie avec notamment les animations proposées, ouvertes à un public extérieur. N'hésitez pas à pousser la porte de la MARPA et à participer aux activités.

Michel Lafay

Ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert les
matins du mardi au samedi
de **9h15 à 12h.**

ainsi que le mardi et le vendredi
de **14h à 17h**

Tél. 04 70 47 21 14
mairie@noyantdallier.fr
site web :
www.noyantdallier.fr



Retrouvez Noyant
d'Allier sur Facebook !



Le Maire et son Conseil
vous invitent aux
traditionnels voeux
municipaux le
samedi 5 janvier
à **14h30**
salle des fêtes

Tags de l'été

L'efficacité de la gendarmerie

Nous avons déjà pu nous féliciter, l'an passé, de l'efficacité de la gendarmerie de Souvigny concernant les actes de dégradations commis sur la commune. Les jeunes, présumés auteurs de ces nuisances, avaient été rapidement appréhendés puis condamnés, pour certains d'entre eux, à des peines de Travaux d'Intérêt Général (TIG).



Cet été, les forces de l'ordre ont été saisies d'une affaire autrement plus grave.

Les tags répétés de l'été, sur les murs de l'habitation du Maire et sur la Mairie, portent atteinte aux symboles de la République et sont aggravés par des écrits qui relèvent de «menaces de crimes ou délits contre une personne ou des biens chargés d'une mission de service public». Ces peines sont passibles de prison, suivant la qualification de la menace, et d'amendes importantes.

Il n'a fallu que quelques semaines à la brigade de gendarmerie de Souvigny pour retrouver les auteurs présumés des délits.

À ce jour, les deux personnes concernées ont été mises en garde à vue à quelques jours d'intervalle et leurs habitations perquisitionnées.

L'une passera en « Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité » en janvier et l'autre sera convoquée au tribunal au printemps.

Nous avons parfois de l'appréhension quand nous sommes confrontés aux forces de l'ordre, surtout dans le cadre de la circulation routière.

Nous savons aussi, à Noyant, que les gendarmes sont là pour nous protéger, pour garantir les règles de la démocratie et que nous pouvons compter sur leurs compétences au quotidien.

Civisme - citoyenneté

Le militaire nommé Chevalier de la Légion d'honneur

SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES Stanislaw Szymonik vient d'être médaillé



Après Albert Gervais (voir Gazette 42), c'est notre concitoyen Stanislaw Szymonik, déjà médaillé de guerre, qui vient de recevoir la Légion d'Honneur.

Habitant maintenant à St Etienne Les Orgues, M. Szymonik s'illustra notamment durant la guerre d'Algérie. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Taille des arbres et des haies en bordure de rue

Vos plantations empiètent sur le domaine public ?

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).



La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.



Chiens

Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse dans le village.

De plus, à l'initiative du Conseil de Jeunes, des « Toutounets » ont été installés sur plusieurs points du village afin de faciliter, pour les maîtres, le ramassage des déjections canines.



Merci de respecter ces règles élémentaires pour le bien de tous.

Respect des sens de circulation dans la cité de la Brosse

À la demande des habitants et en concertation avec les riverains concernés, un plan de circulation dans les Corons a été mis en place en 2015. Il est demandé de se conformer à ce plan et de respecter le Code de la route.

Dossier Médical Partagé

La mémoire de votre santé

3 minutes pour l'ouvrir, gratuit et confidentiel... le Dossier Médical Partagé conserve et sécurise vos informations de santé, surtout celles que vous risquez d'oublier.

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un service proposé par l'Assurance Maladie. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Partagez facilement vos informations de santé avec les professionnels de santé que vous consultez

Avec le DMP, la transmission de vos antécédents médicaux est simplifiée et les examens ou prescriptions inutiles sont évités.

En effet, toutes les informations utiles à une prise en charge médicale y figurent : vos antécédents, vos allergies éventuelles, les médicaments que vous prenez, vos comptes-rendus d'hospitalisation et



de consultation, vos résultats d'examens comme les radios, etc. En cas d'urgence, le DMP permet aussi de joindre vos proches grâce aux coordonnées enregistrées à l'intérieur.

Comment créer votre Dossier Médical Partagé ?

Plusieurs possibilités pour ouvrir son DMP : sur le site www.dmp.fr, à l'accueil de votre caisse primaire d'assurance maladie, dans une pharmacie, auprès d'un professionnel de santé ou d'un établissement de santé équipé.

Dans tous les cas, n'oubliez pas votre carte Vitale, elle est indispensable pour la création.

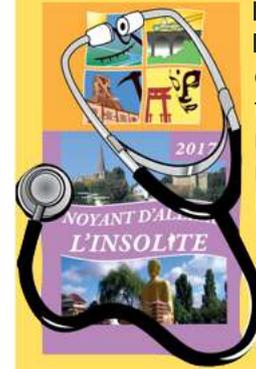
Une fois votre DMP créé, vous pouvez consulter vos données de santé, ajouter des informations (personnes à contacter en cas d'urgence, réactions à des médicaments...).

Vous gérez les accès à votre DMP et seuls les professionnels de santé autorisés peuvent le consulter.

Les informations contenues dans votre DMP relèvent du secret professionnel.

Vous êtes averti(e) par e-mail ou SMS chaque fois qu'un document est déposé dans votre DMP ou qu'un professionnel de santé s'y connecte.

Médecin



Médecin

La recherche continue pour trouver un médecin en remplacement du Docteur Proffit parti en retraite.

Nous savons que la tâche sera rude, d'autant plus

que notre secteur n'est pas considéré comme zone déficitaire comme c'est le cas dans l'est et le nord-ouest du département. Dans ces zones dites déficitaires (à Lurcy-Lévis ou au Donjon par exemple), un médecin qui s'installe peut toucher des aides très conséquentes, ce qui n'est pas le cas chez nous. Il manque 90 médecins dans l'Allier et cette absence de classement en zone déficitaire ne nous sert pas.

Le service accueil du Département, avec lequel nous sommes en contact, se mobilise avec nous.

Nous travaillons aussi avec le cabinet médical de Souvigny et le médecin de Besson afin de recruter un praticien qui pourrait consulter dans le cabinet de Noyant certains jours de la semaine.



Quatre réunions d'information et d'échanges avec

Eolien

les habitants se sont déjà tenues avec Nordex (chaque habitant ayant reçu une invitation dans sa boîte aux lettres).

Au moment du bouclage de ce journal (11/11/18), **nous sommes toujours dans l'attente d'un projet complet** de la part de Nordex (implantation et compensations financières) afin de le présenter aux Noyantais.

Pour mémoire, le projet éventuel concernerait surtout Gipy (5 éoliennes). Une ou deux machines pourraient être implantées sur Noyant.



COMMUNIQUÉ

Lorsque la croix est allumée, la pharmacie est ouverte, si la croix est éteinte, elle est fermée.

ASSOCIATION
JAZZ DANS LE BOCAGE

**20^{ème} Festival
du 24 mai au 1^{er}
juin 2019**

20^{ème} challenge,

misant sur la rencontre entre notre coin de bocage et une pléiade de musiciens d'ici et d'ailleurs. 20^{ème} rendez-vous où les spectateurs ont été jusqu'à présent de plus en plus nombreux...



Chaque année, le défi du festival est de garder son identité tout en se renouvelant, de reconduire ce qui fonctionne bien avec le souci d'améliorer encore et toujours.

C'est pourquoi les concerts de Tronget devraient se déplacer de quelques dizaines de mètres pour que le festival 2019 se déroule non plus sous chapiteau, mais dans le gymnase dédié au collège (dont le sol sera efficacement protégé), ceci afin de limiter l'impact de la météo sur la qualité des concerts.

C'est pourquoi les concerts scolaires seront plus nombreux. Comme en 2018, ils seront gratuits pour les écoles et collèges de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, pris en charge par cette dernière.

C'est pourquoi l'affiche proposera des artistes confirmés célèbres avec, entre autres, l'accordéoniste Richard Galliano et Sly

Johnson, chanteur-rappeur ancien membre de Saïan Supa Crew.

C'est pourquoi on pourra aussi découvrir de jeunes formations talentueuses et des danseurs de hip hop étourdissants...

Au-delà de cette grande diversité musicale, tout sera mis en œuvre pour que ce festival 2019 soit étonnant, convivial et intergénérationnel.

Tél : 07 52 02 82 62
www.jazzdanslebocage.com
festivalbocage@gmail.com

Madame la Préfète au chevet de la Mine

À l'invitation de la municipalité, les représentants de l'État, du Département et de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais se sont retrouvés à Noyant pour étudier les projets municipaux et plus particulièrement l'avenir de l'ensemble minier.

Une partie de ces bâtiments industriels est actuellement utilisée par l'association « Les Amis de la Mine » pour exploiter le musée qui connaît une fréquentation croissante (voir ci-contre).

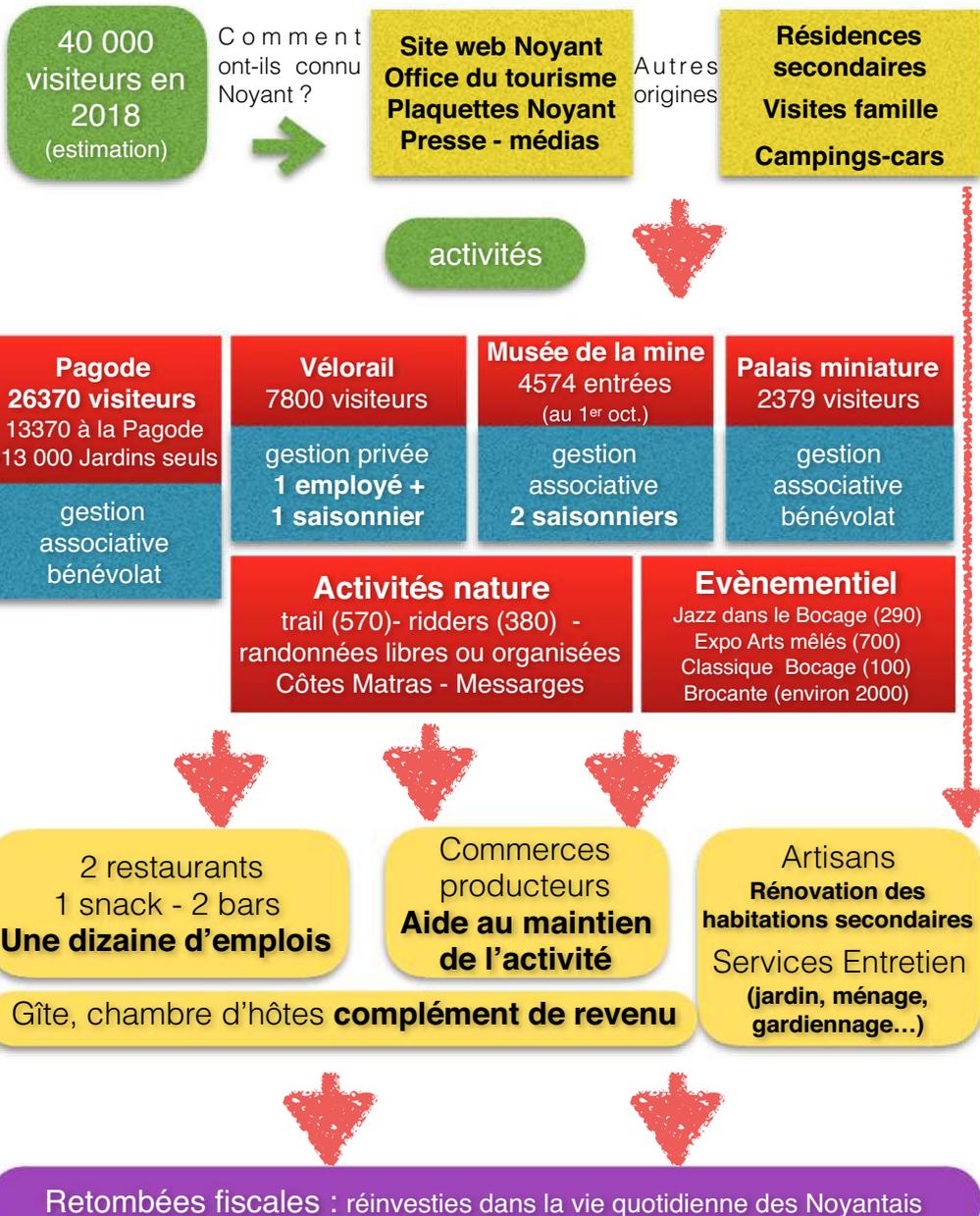
L'objet de la réunion a porté sur la préservation des bâtiments et tout d'abord leur mise hors eau. Quelques pistes concernant une exploitation future (salle d'exposition, hébergements insolites...) ont été abordées durant la visite des salles actuellement non exploitées.

Dans sa séance du 25 octobre, le conseil municipal a décidé de mandater un bureau d'étude pour chiffrer les travaux nécessaires à une mise en sécurité.



Marie Françoise Lacarin, Conseillère Départementale ; Claude Riboulet Président du Conseil Départemental ; Marie Françoise Lecaillon, Préfète de l'Allier ; Jean-Marc Dumont, Président de la Comcom ; Michel Lafay, Maire de Noyant ; Guy Dauchat et Yves Petiot, Adjoint au Maire.

Tourisme et économie noyantaise



Saison 2018

Après un début de saison poussif (coupe du Monde ?) et des baisses ponctuelles de la fréquentation touristique en raison des différents épisodes de canicule, les mois d'août et septembre ont connu une très forte activité touristique.

Les activités avec entrées payantes ont augmenté de 34% par rapport à 2017. Le vélorail en a été la « locomotive », dopé par l'assistance électrique installée sur les machines.

De nouvelles activités (Trail, Ridders) ont permis de mieux faire connaître notre village.

D'une manière générale les activités « nature » sont un atout pour le village.

Les manifestations à destination d'un public extérieur (Festivals, exposition, brocante) apportent de réelles retombées économiques.

Retombées...

Globalement, comme tente de l'expliquer le schéma ci-dessus, le tourisme dans son ensemble apporte des retombées économiques primordiales pour la vie du village*.

Les emplois directs sont conséquents (une quinzaine), mais surtout, cette forte activité soutient les commerces, ainsi qu'indirectement l'artisanat et les services. **Cela nous permet de préserver un tissu commercial dense pour une commune de notre taille, dont les Noyantais bénéficient toute l'année.**

Guy Dauchat, Adjoint au Maire - Vice-Président de la Comcom chargé du tourisme

Environnement



Chaleur et sécheresse

Près de 5 mois sans une goutte d'eau dans le lit de la Queue à La Vallée

Une catastrophe pour les éleveurs, des pâturages réduit à l'état de poussière



L'étang de Messargès durement touché

Le conseil municipal du 25 octobre 2018 a demandé officiellement le classement en état de catastrophe naturelle. Toutes les personnes dont les habitations ont été touchées par les conséquences de la sécheresse (fissuration des habitations) doivent se signaler rapidement en mairie.

Le dérèglement climatique ne se traduit pas uniquement par un réchauffement de la planète. Les inondations exceptionnelles qui ont touché le sud de la France, les tempêtes et cyclones qui ont dévasté de nombreuses régions du monde en sont aussi des conséquences. Les accords de Paris de 2015 (COP 21) ont défini les axes de lutte contre le réchauffement de la planète, dont la fin des énergies carbone (charbon, pétrole...) et le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse).

Si certains doutaient encore de la réalité du dérèglement climatique, l'été et l'automne que nous avons connus à Noyant et dans toute l'Europe nous a éclairés. Il est plus que temps d'agir !

La Montagne du 23 octobre

À RETENIR

+ 2 °C

Entre 2000 et 2050, la tendance est à une augmentation de la température comprise entre 0,35 °C et 0,40 °C tous les dix ans. Avec une augmentation plus marquée au printemps, jusqu'à 0,55 °C tous les dix ans. En cinquante ans, cela fait une augmentation de 2 °C.

Pluie

Maintien du cumul de pluviométrie annuel mais modification dans la distribution : moins de pluie au printemps, plus à l'automne et l'été, sous forme d'averses violentes.

Bilan hydrique

Le bilan hydrique, différence entre précipitations et évapotranspirations, va se dégrader. De l'ordre de 100 mm en cinquante ans dans le nord-ouest du Massif central, jusqu'à 250 mm dans le sud du massif.

Printemps

Les printemps vont être plus chauds et plus secs. Exemple avec le mois d'avril : quand on avait un jour d'avril avec plus de 25 °C en 2000, on passera à quatre jours en 2050.

La collecte dans votre commune



Tout savoir concernant la collecte des déchets sur votre commune, c'est désormais possible en un clic, grâce à un outil disponible sur www.sictomnordallier.fr

Dans le menu « Infos pratiques » de la page d'accueil, le bouton « Les déchets dans ma commune » vous permet d'accéder à une plateforme qui vous informera sur les jours et types de collecte dans votre rue, la déchèterie et le point tri les plus proches de chez vous.

Triez vos déchets recyclables

Vous disposez, pour faire le tri, de colonnes de tri (à bandeau jaune et à bandeau bleu). Il vous suffit d'y déposer tous les déchets recyclables : bouteilles, bidons et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserves, canettes et couvercles en métal, papiers, cartons et cartonnets propres.

Attention : pour le verre, les bouteilles, pots et bocaux sont uniquement collectés par apport volontaire dans les colonnes à bandeau vert disposées à plusieurs endroits de votre commune.

Merci de bien vouloir respecter les consignes de tri afin de garantir la sécurité des agents du centre de tri et de limiter les coûts liés aux erreurs de tri.

Faites du compost

Ne jetez plus vos déchets de cuisine et de jardin dans votre poubelle habituelle, faites-en du compost, qui servira d'engrais pour vos plantations !

Le SICTOM Nord Allier met à disposition des usagers qui le souhaitent un composteur individuel d'une capacité de 300 litres (15 euros) ou 600 litres (25 euros). Actuellement, sur les 380 foyers de Noyant-d'Allier, 48 sont équipés de composteurs. L'objectif de 10% est déjà atteint, félicitations ! Mais n'hésitez pas à en commander un !

Centre Social

Le Centre Social l'Escale a pour but de favoriser le développement social local en proposant services, activités et projets pour l'ensemble des habitants de son territoire.

Son territoire d'intervention : Agonges, Autry-Issards, Besson, Bresnay, Châtillon, Chemilly, Coulandon, Marigny, Meillers, Noyant d'Allier, Saint-Menoux, Souvigny.



Des services :

Le portage de repas à domicile fonctionne sur Noyant. 5 fois par semaine, les 2 salariées livrent des repas à destination des personnes de plus de 60 ans et/ou malades. Les personnes peuvent choisir le nombre de repas souhaités par semaine, les jours de livraison, et ont le choix des menus. Les régimes particuliers sont également respectés.

Des activités :

- Entretien sa mémoire
- Informatique
- Balade et randonnée
- Ateliers créatifs
- Généalogie
- Conversation anglaise
- Sophrologie
- Cours de cuisine
- Apprentissage du français
- Scrabble
- Couture
- Les codes de la langue française
- Guitare
- Initiation musicale
- Atelier de lecture publique
- Club de lecture

Au premier trimestre 2019, l'Escale proposera des temps d'informations autour des démarches administratives en ligne.

CENTRE SOCIAL L'ESCALE

2 route de Besson - 03210 SOUVIGNY.

Tél : 04 70 43 10 67,

Site : www.souvigny.centres-sociaux.fr

Assemblée Générale Villages Vivants



L'assemblée générale de l'association culturelle noyantaise « Villages Vivants » s'est tenue le 10 novembre devant une assemblée fournie.

L'assemblée s'est félicitée de la forte adhésion du public aux manifestations proposées en 2018 : salles pleines (Concert Banana Spleen, Concert classique, Jazz dans le Bocage), liste d'attente d'une soixantaine de personnes pour la soirée asiatique, 700 visiteurs pour l'exposition Arts Mêlés.

Il en découle des finances saines approuvées par les participants.

Deux membres ont rejoint le bureau, Hélène Cantin et Florence Proud'hon, en remplacement de Marie Soubrier et Maurice Arnaud.

Programme 2019 :

26 janvier : soirée cabaret avec Girls Come Down et Forts et Verts (voir page 8).

17 février : ciné-dimanche

9 mars : soirée asiatique.

25 mai : Jazz dans le Bocage.

11 au 25 août : Exposition Arts Mêlés.

Octobre : balade curieuse (thème et date à fixer).

24 novembre : ciné-dimanche.

5 350€

somme dépensée
par l'association en
2018 dans les
commerces locaux

Président de l'association depuis 18 ans, Guy Dauchat a annoncé qu'il laisserait sa fonction dans un an.



Halloween avec le Sourire des Ecoles

Mercredi 31 octobre, une trentaine d'enfants du RPI Noyant, Châtillon, Cressanges déguisés en sorcières et monstres en tous genres étaient présents au bal costumé d'Halloween organisé par le Sourire des Écoles. Maquillage, musique et bonbons ont ponctué la soirée qui s'est achevée par la dégustation d'une soupe à la citrouille préparée par les parents d'élèves.

La prochaine manifestation de l'association aura lieu le samedi 8 décembre pour fêter Noël.



c'est du passé !

L'exposition « Arts Mêlés » a accueilli plus de 700 visiteurs dans l'écrin de la chambre chaude de la mine. Le prix du public a été attribué à Françoise Jacquet, avec son tableau "Couleurs de printemps" (voir photo)



Le CCAS a accueilli 115 personnes cette année pour un repas fort apprécié. Toutes ont passé une journée conviviale où chacun a pu se remémorer des moments agréables.

Villages Vivants



« Villages Vivants » a organisé un concert classique de très grande qualité le 7 octobre. Des musiciens de l'Orchestre National de France, de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et de l'orchestre Colonne ont enchanté le public venu très nombreux.



Le court métrage "Allée des Jasmins" a été projeté dans la salle des fêtes le 4 novembre suscitant beaucoup d'émotion parmi les 270 spectateurs. Tourné à Noyant au début de l'été, ce film relate l'arrivée de rapatriés d'Indochine dans notre village.



Le village a marqué le centenaire de la fin de la première guerre mondiale par une forte présence.



Le Comité des Fêtes proposait soupe et vin chaud durant la fête foraine du 11 novembre. De nombreuses personnes ont profité de ce moment convivial.

AGENDA

Déc.

7-8

Téléthon

Des urnes seront à disposition chez les commerçants

Déc.

9

Assemblée Générale Comité des Fêtes

10h
salle des fêtes du bas

Janv.

5

Voeux municipaux

Salle des fêtes
14h30

Janv.

26

Soirée Cabaret

20h30 - salle des fêtes

Organisation Villages Vivants

Fév.

17

Ciné-dimanche 16h - salle des fêtes

Organisation Villages Vivants

Mars

9

Repas asiatique sur réservations

04 70 47 20 95

Organisation Villages Vivants

Mars

31

Loto-rifles

Organisation Comité des Fêtes

Bibliothèque

Ouverture

Vendredi 15h30 - 17h30

7 et 21 décembre

11 et 25 janvier

8 février



Associations

Arts Mêlés - Villages Vivants

Atelier artistique ouvert à tous, les mardis à 15h, à la salle des fêtes du haut.
Renseignements 04 70 47 33 34

Amitié Noyantaise

Rencontres à la salle des fêtes chaque 2ème et 4ème jeudi du mois.

(belote, jeux de société, anniversaires des adhérents fêtés chaque trimestre).

La salle des fêtes va être rénovée en 2019. Dans l'attente du calendrier des travaux, la mairie ne prend plus de nouvelles réservations de salles pour l'an prochain.

Samedi 26 janvier 20h30 : soirée cabaret



Girls Come Down

Amina et Diane, guitaristes et chanteuses, percent actuellement sur la scène régionale. Remarquées lors de la scène ouverte de Jazz dans le Bocage au printemps dernier, leurs compositions en français, très mélodiques, ont enthousiasmé le public. Elles présenteront les titres de leur premier CD.

Forts et Verts

Pour continuer la soirée, une bande de copains, issus de groupes locaux (Cob'b, Tumbling Dice, Banana Spleen), présenteront un patchwork de chansons françaises.

Entrées 10€ - enfants gratuits - Réservations 04 70 20 27 33



9 mars soirée asiatique

Repas et animations pour fêter l'année du cochon de terre.



Réservations
obligatoires
places limitées

25€ - 06 10 18 60 00
ou 04 70 47 20 95

souvent complet dès début janvier



31 mars loto-rifles

Dimanche 31 mars
Salle des fêtes 14h
Loto-rifles du Comité des Fêtes



Voeux municipaux
Samedi 5 janvier 14h30

Le Maire et son Conseil vous invitent aux traditionnels voeux municipaux le samedi 5 janvier à 14h30 à la salle des fêtes